

Chef de salle Nuit - CSU (H/F)

https://recrutement.ville-clichy.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1604&id_origin=0

Mise à jour	01-06-2026
Référence	28088/V092260610000397001
Service	POLICE MUNICIPALE
Localisation	Île-de-France
Contrat	-
Secteur	CENTRE DE SUPERVISION URBAIN
Disponibilité	Immédiate
Statut	Fonctionnaire ou lauréat de concours
Fonction	ZB04 Chef d'équipe
Filière	Police Municipale
Catégorie	C
Cadre d'emploi	Agents de police municipale
Grade	Gardien-brigadier



Contexte et définition du poste

Ville de 64000 habitants, à proximité immédiate de Paris, idéalement desservie en transports en commun, Clichy est membre du Territoire Boucle Nord de Seine et de la Métropole du Grand Paris.

Vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique, avec la possibilité de pratiquer votre métier dans toutes ses missions dévolues ?

Rejoignez nous!

Sous l'autorité du Responsable opérationnel de la Police Municipale, le chef de salle nuit dirige et coordonne les opérateurs de vidéoprotection chargés d'assurer la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipements de vidéo-surveillance. Il optimise le rôle des opérateurs de vidéo protection dans leurs missions quotidiennes de surveillance, en lien avec les patrouilles de police municipale, notamment avec l'aide des divers outils mis à leur disposition (radio, logiciel de géo-localisation).

Missions

Gestion opérationnelle des opérateurs de vidéoprotection

- Encadrer et gérer les opérateurs de vidéo protection.
- Élaborer les plannings de travail et les congés. Contrôler leurs activités.
- Mettre en place, suivre et actualiser les méthodes de travail propre au métier d'opérateur de vidéo.
- Proposer des plans de formation des opérateurs du CSU.
- Optimiser le rôle des opérateurs de vidéo protection dans leurs missions quotidiennes de surveillance, en lien avec les patrouilles de police municipale, notamment avec l'aide des divers outils mis à leur disposition (radio, logiciel de géo localisation).
- Veiller à la coordination des levées de doutes sur les bâtiments municipaux (PM / prestataires de gardiennage).
- Veiller au suivi du traitement des réquisitions judiciaires.

Gestion administrative

- Organiser l'activité du service en veillant à la stricte application des textes, règlements et procédures (veille réglementaire et technologique).
- Rédiger des documents de synthèse sur l'activité du service par la mise en place de méthodes d'observation et de recueil de donnée.
- S'assurer du bon fonctionnement quotidien de la vidéo-protection urbaine dans son ensemble et faire remonter à la hiérarchie et au responsable technique les dysfonctionnements.

NOS ATOUTS:

Locaux de l'hôtel de police neufs (livrés en avril 2023)
Flotte neuve d'engins roulants
Centre de Supervision Urbain à la pointe de la technologie

LES HORAIRES :

Service du soir : 18h00 – 06h00.
Petite et Grande Semaine.

Profil recherché

1. Savoirs :

- Connaissances des pouvoirs de police du Maire et de la réglementation.
- Connaître les prérogatives du policier municipal et son cadre juridique
- Connaître les gestes techniques professionnels et d'intervention

2. Savoirs faire :

- Être autonome et polyvalent
- Maîtrise des outils informatiques et des moyens de communication (radio, TPH...)
- Bonne capacité rédactionnelle et un esprit de synthèse
- Savoir rendre compte à l'oral et à l'écrit
- Capacités d'analyse, d'observation et d'anticipation
- Savoir transmettre des consignes et des informations
- Réactivité et gestion des situations d'urgence et pouvant présenter un danger

3. Qualités relationnelles exigées :

Chef de salle Nuit - CSU (H/F)

https://recrutement.ville-clichy.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1604&id_origin=0

- Bonne présentation, bonne qualité relationnelle et d'adaptation
- Esprit d'équipe
- Discrétion, maîtrise de soi, comportement irréprochable en toute circonstance et en tout lieu, en tenue ou en civil (code de déontologie)
- Être à l'écoute des administrés en toute objectivité
- Respecter sa hiérarchie et les consignes données

Obligations réglementaires :

- Discrétion, probité, respect du secret professionnel et de la confidentialité
- Assermentation, agréments et formations obligatoires pour l'exercice de la profession